

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA**

Séance du 25 Février 2021

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Polyvalent, sous la présidence de **Monsieur Yves GRANDRIEUX, Maire.**

Date de la convocation: 18/02/2021.

Présents: Yves GRANDRIEUX, Daniel CROZIER, Gilbert CHAVAND, Elisabeth SAMOUIILLER Tanguy VINCENT, Patricia SOUVETON, Roland BRUYERE, Marie-Laure TARDY, Vital NOTIN, Clément GEAY, Frédérique MIRANDON, Christian RAMBAUD, Annie COTTANCIN, Sandrine GOLFIER, Thibaut BERTHET

Absent(s) avec excuse : Marie-Laure TARDY

Secrétaire de Séance : Patricia SOUVETON

**ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL
DIT « AVEY » (délib. 09/2021)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment en ses articles R.161-25,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment en son article L318-3,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment en ses articles L.134-1 et L.134-2, R.134-3 à R.134-30 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA en date du 11 décembre 2020 portant approbation du lancement de la procédure quant au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dit « d'Avey »,

Vu l'arrêté de Monsieur Le Maire de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA en date du 14 décembre 2020 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dit « d'Avey » et désignation du commissaire enquêteur,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 janvier 2021 – 8h30 au 21 janvier 2021 – 11h00 inclus,

Vu les rapports, conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur relatifs audit projet d'aliénation en date du 28 janvier 2021,

Monsieur Le Maire prend soin de préciser aux membres du Conseil Municipal lesdits rapports, conclusions et avis motivés du commissaire-enquêteur en date du 28 janvier 2021 ; en cela, un avis favorable sur ce dossier, dont il donne ensuite lecture aux membres du Conseil Municipal,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- APROUVER les rapports, conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur relatifs audit projet d'aliénation en date du 28 janvier 2021,
- APPROUVER la cession telle explicitée aux termes de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA en date du 11 décembre 2020, et ce aux conditions précédemment délibérées,

- ACTER la désignation de Monsieur Daniel CROZIER, Premier Adjoint, et à défaut les adjoints dans l'ordre de leur nomination et de leur conférer tous pouvoirs quant à représenter la Commune au titre de l'acte à passer en la forme administrative et nécessaire à la mutation foncière requise,
- ACTER l'habilitation conférée à Monsieur Le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,
- DONNER tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- **APROUVE** les rapports, conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur relatifs audit projet d'aliénation en date du 28 janvier 2021,
- **APPROUVE** la cession telle explicitée aux termes de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA en date du 11 décembre 2020, et ce aux conditions précédemment délibérées,
- **ACTE** la désignation de Monsieur Daniel CROZIER, Premier Adjoint, et à défaut les adjoints dans l'ordre de leur nomination et de leur conférer tous pouvoirs quant à représenter la Commune au titre de l'acte à passer en la forme administrative et nécessaire à la mutation foncière requise,
- **ACTE** l'habilitation conférée à Monsieur Le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
(délib. 10/2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'Aménager un terrain en parking avec agencement paysager et point propre.

Les travaux nécessaires à cet aménagement sont estimés en totalité à : **71 184.78€ H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaliser ces travaux,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au **BP 2021**,

SOLLICITE une subvention auprès de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre Bonus Relance 2020-2021**

ENERGIE VERTE (délib. 11/2021)

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que (*nom de l'adhérent*) adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire et participe au(x) marché(s) d'achat groupé(s) de gaz et/ou d'électricité qui se terminent respectivement les 30/06/2021 et 31/12/2021,

CONSIDERANT que le SIEL TE Loire doit renouveler ces marchés pour une période de trois ans : Gaz : du 01/07/2021 au 30/06/2024 - Electricité : du 01/01/2022 au 31/12/2024,

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s),

CONSIDERANT la possibilité d'intégrer une part d'achat d'énergie verte,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupés d'électricité et gaz pour la période du 1^{er}/07/2021 au 31/12/2024, coordonnés par le SIEL TE Loire,
- d'indiquer le % d'énergie verte sur une échelle de 0 à 100% pour chacun des points de livraison sur la liste ci-jointe.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Divers :

POSTE DE RELEVAGE :

Suite aux nombreux problèmes rencontrés au poste de relevage de Perdrigone, l'entreprise UFT France va intervenir sur le site pour régler tout cela.

RESEAU EAUX PLUVIALES :

Trois habitations situées aux « Grandes Terres » ont leurs eaux pluviales branchées sur le réseau d'assainissement. Il est donc nécessaire de faire un réseau d'eaux pluviales qui se déverserait dans le bassin de rétention de la zone artisanale. Pour cela une convention sera faite avec la CCFE puisque le réseau va se trouver sur la zone artisanale, en limite de terrain.

TROTTOIRS :

Plusieurs entreprises ont été contactées.

Nous sommes toujours en attente d'une proposition d'une autre entreprise

ANCIENNE SALAISON :

Deux entreprises ont été contactées : une pour le désamiantage et la seconde pour la démolition. A ce jour, seule l'entreprise MTP a répondu pour un montant de 63912.28€ HT.

VOIRIE :

C'est l'entreprise EUROVIA effectuera les travaux sur les voies communales en 2021

CROIX JAUNE :

La croix a de nouveau été heurtée par un véhicule qui a été cette fois identifié. Un constat a été fait et l'assurance prévenue.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Elles auront lieu les DIMANCHES 13 et 20 JUIN 2021.

REFERENT CULTURE :

Yves GRANDRIEUX sera le référent pour la commission culture de la CCFE.

TOURISME :

Tanguy VINCENT sera le délégué auprès de l'Office du Tourisme.

ILLUMINATIONS :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la société DECOLUM, 4 décorations de mâts pour les prochaines illuminations.

LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020:

Le dossier de l'école publique ayant été retenu, pour la somme éligible de 5115€ subventionnée à 50% par l'Etat, des ordinateurs vont être achetés très prochainement.

ILLIWAP :

La communauté de Communes de Forez Est propose aux 42 communes un abonnement gratuit pour la version « Premiers pas » de l'application ILLIWAP. La commune répond favorablement à cette proposition.

VACCINATION COVID19 :

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, la commune peut réserver une plage horaire à l'hôpital de Feurs. Des contacts vont être pris prochainement auprès de l'ARS et les personnes concernées seront recensées.

PROJET ALLIANCE :

Suite à la visite de Mme Sybille VIEUX-POULE, chargée d'études Développement Territorial Promotion de la Santé, et suite au sondage réalisé auprès des élèves de l'école publique, les élus de la commission scolaire prendront connaissance du dossier et des résultats avant de réfléchir sur ce qui être apporté aux élèves concernant leur santé (réduction des heures passées devant les écrans,...)

FICHE PROJET POUR LA CCFE :

Une fiche projet pour la CCFE concernant les projets communaux de 2021-2026 est demandée. Les élus ont listé plusieurs projets.

FORMATION DE L'ELUE « AMBASSADRICE DU TRI » :

Frédérique MIRANDON a participé à la journée de formation. Plusieurs intervenants étaient présents. Des ateliers concernant le tri ont été organisés.

REUNION INTERCOMMUNALE ST BARTHELEMY-ST MARTIN LESTRA :

Plusieurs points ont été abordés : problème de la petite enfance (manque d'assistant(e)s maternel(le)s), cheminement piéton entre les deux communes, location de salles aux associations de St Barthélémy Lestra pendant les travaux de leur salle communale, chemin du Bœuf qui relie les 2 Communes (problème d'accessibilité pour les marcheurs). Prochaine réunion fixée le 21 avril 2021.

COMMISSION DES FINANCES :

Elle se réunira le Jeudi 25 Mars 2021 à la Mairie, pour la préparation du budget 2021.

La prochaine réunion aura lieu le JEUDI 18 MARS 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.